



MAIRIE DE
L'ILE D'YEU

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ILE D'YEU

Séance du : 20 avril 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/04/78

<p>Date Convocation 13/04/2026</p> <p>Date Affichage 13/04/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 26 - procuration 1 - absents 0 	<p>Le 20 Avril Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Ile d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 26 : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Sébastien GAUTIER ; Louis DUPONT ; Nathalie BARBOTIN ; Manon PLESSIS ; Leslie DOUX ; Maryline SAUVADET ; Benjamin RATOUIT ; Marika ANDRÉ ; Eddy LAURENT ; Christine LE BRIS ; Christophe DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Laure BARAULT ; Cyril TARAUD ; Valérie VOISIN ; Alain MOUSNIER</p> <p>PROCURATIONS 1 : Gaëlle CHAPUT qui a donné procuration à Alain MOUSNIER</p> <p>ABSENTS 0</p> <p>SECRETAIRE : Manon PLESSIS</p>
--	---

SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES (SMTH) : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. Fabien DULON

Le Syndicat Mixte de transport d'hydrocarbures vers les îles (SMTH) date du 26/08/2003 et compte comme membre quatre collectivités : la Région Bretagne, la Région Pays-de-le-Loire, la Communauté de Commune de Belle-Ile-en-Mer et la Commune de l'Ile d'Yeu. Son siège se situe à Rennes (Ille-et-Vilaine).

En date du 20 décembre 2023, le Syndicat mixte de transport d'hydrocarbures vers les îles a confié par contrat à la Compagnie Fluviale de Transport (CFT), l'exploitation du navire pétrolier l' « ANATIFE » qui assure l'approvisionnement en hydrocarbures de Belle-Ile-en-Mer et de l'Ile d'Yeu (modifiés de l'avenant 1 au contrat du 18 mars 2024, par lequel 3 annexes au contrat ont été complétées) ;

La composition du SMTH est la suivante à ce jour :

Trois délégués de la Région Bretagne et trois délégués de la Région Pays de la Loire :

- Monsieur Michaël QUERNEZ, président du syndicat mixte, vice-président climat-mobilités du Conseil régional de Bretagne

- Monsieur François BLANCHET, vice-président du syndicat des Pays de la Loire
- Monsieur Denis PALLUEL, Conseiller régional de Bretagne
- Monsieur Stéphane ROUDAUT, Conseiller régional de Bretagne
- Madame Yveline THIBAUD, Conseillère régionale des Pays de la Loire
- Madame Nathalie GOSSELIN, Conseillère régionale des Pays de la Loire

En qualité de personnalités qualifiées :

- Madame Carole CHARUAU, Maire de l'Île d'Yeu
- Madame Annaïck HUCHET, Présidente de la Communauté de Commune de Belle-Ile-en-Mer

Le vote se fait au scrutin secret à la majorité absolue, sauf accord unanime contraire (article L2121-21 du CGCT).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants, ainsi que ses articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants ;

Vu le code de la commande publique, et notamment sa troisième partie, relative aux concessions.

Considérant l'installation des nouveaux conseillers municipaux lors du Conseil municipal du 29 mars 2026,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (27 POUR) :

- ◆ **DECIDE** à l'unanimité de recourir au vote à main levée
- ◆ **PROCEDE** à l'élection en tant que membre qualifié représentant la Commune : M. Fabien DULON, conseiller municipal délégué aux Affaires Maritimes

L'Île d'Yeu, le 21 avril 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le maire,

M. Patrice BERNARD



*la secrétaire de
séance.*

